

## Article I. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Services s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes de Formations conclues entre :

- JURISVICTORIA, entreprise individuelle de Monsieur Nicolas LAUZERAL, enregistrée sous le numéro SIREN 880 150 859, domiciliée 3 allée du Niger – 31000 TOULOUSE / Numéro TVA intracommunautaire : FR69880150859 / Numéro de téléphone : 0613975720 / Email : [nicolas.lauzeral@jurisvictoria.fr](mailto:nicolas.lauzeral@jurisvictoria.fr) (ci-après « **JURISVICTORIA** » ou le « **Vendeur** »),
  - et tout acheteur, qu'il soit consommateur ou professionnel (ci-après le « **Client** »),
- JURISVICTORIA et le Client étant ci-après individuellement dénommés la « **Partie** » ou ensemble, les « **Parties** ».

Ces Conditions Générales de Services expriment l'intégralité des obligations des Parties.

Elles prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat de Formation(s) effectué par le Client via le site internet édité et exploité par le Vendeur, accessible à l'adresse URL <https://jurisvictoria.fr/> (ci-après le « Site Internet »).

Ces Conditions Générales de Services pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la Commande.

## Article II. DEFINITIONS

Chacun des termes ci-après listés, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, auront toujours la définition suivante :

- 2.1. **Bénéficiaire** : désigne la personne physique, qu'elle soit mineure ou majeure, pour le compte de laquelle le Client a effectué une Commande afin que cette dernière puisse participer à la Formation commandée ;
- 2.2. **Client** : désigne toute personne âgée de dix-huit ans révolus, auteur d'une Commande, le cas échéant pour le compte d'un Bénéficiaire ;
- 2.3. **Commande** : désigne tout acte d'achat de Formation(s) effectué par le Client via le Site Internet ;
- 2.4. **Compte Client** : désigne le compte personnel du Client sur le Site Internet, lui permettant de commander des Formations et d'en régler le prix ;
- 2.5. **Conditions Générales d'Utilisation ou CGU** : désigne l'ensemble des règles et modalités de mise à disposition du Site Internet ;
- 2.6. **Conditions Générales de Services ou CGS ou Contrat** : désigne les présentes Conditions Générales de Services ;
- 2.7. **Données Personnelles** : désignent tous types d'information, de donnée et de contenu, collectés et traités par JURISVICTORIA pour les besoins du traitement de la Commande du Client qui, au sens de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique;
- 2.8. **Formation(s)** : désigne toute prestation de formation, soutien scolaire ou de perfectionnement en droit public proposée par JURISVICTORIA, dont le catalogue est consultable sur le Site Internet ;
- 2.9. **Politique de Données Personnelles** : Désigne l'ensemble des conditions et modalités régissant la collecte et le traitement des Données Personnelles de l'Utilisateur par JURISVICTORIA. La Politique de Données Personnelles est consultable sur le Site ;

**2.10. Site Internet** : désigne le site internet édité par JURISVICTORIA, accessible à l'adresse URL suivante : <https://jurisvictoria.fr/>;

**2.11. Tiers** : Désigne toute personne autre que les Parties.

## Article III. INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la Commande de Formation(s), d'une manière lisible et compréhensible, des présente CGS et de toutes les informations listées aux articles L. 111-1 à L. 111-7 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles des Formations, compte tenu du support de communication utilisé et des Formations concernées ;
- Le prix des Formations ;
- Les dates de déroulement des Formations ;
- Les informations relatives à l'identité du Vendeur, aux coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de ce dernier, et à ses activités ;
- L'existence ou non des garantie légale des vices cachés et garantie légale de conformité et les conditions de leur mise en œuvre ;
- Les informations relatives aux garanties contractuelles et au service après-vente du Vendeur et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- Les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- Les moyens de paiement acceptés.

## Article IV. COMMANDE

### 4.1. Description des Formations et tarifs

Les Formations susceptibles de constituer l'offre de JURISVICTORIA et leurs tarifs sont détaillés sur le Site Internet.

Les offres de Formations sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site Internet, dans la limite des places disponibles.

Toute modification et/ou évolution des offres de Formations sera constatée sur ledit Site Internet.

### 4.2. Commande

Toute Commande implique la création d'un Compte Client conformément aux modalités prévues par les CGU.

Le Client sélectionne la/les Formation(s) de son choix.

Pour ce faire, le Client doit respecter les modalités suivantes :

Lorsqu'il ajoute des Formations à son panier, le Client indique le nombre de Formations souhaité.

Depuis son Compte Client, il a accès au récapitulatif de l'ensemble des éléments relatifs aux Formations sollicitées et du prix total de sa Commande. Il lui est également indiqué :

- Un rappel des caractéristiques de la / des Formations choisie(s) et des modalités de sa ou leur réalisation;
- Les dates et lieu de déroulement du/des Formation(s) commandées par le Client.
- Le montant, ainsi que les conditions et modalités de règlement de la /des Formation(s) effectivement commandée(s) ;

Il appartient alors au Client de vérifier l'absence de toute erreur, après quoi il confirme sa volonté de procéder à la Commande en cliquant sur le bouton « Commander ».

Il devra alors renseigner ou, si cela a déjà été fait, confirmer l'exactitude des informations suivantes :

- Nom, prénom ;
- Adresse postale ;
- Adresse email ;
- Numéro de téléphone mobile ;
- Adresse de facturation (si différente de l'adresse postale).

Après cela, avant de cliquer sur le bouton « Valider », lequel matérialise la validation définitive de la Commande de sa part, le Client dispose de la faculté de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs.

A cette occasion, le Client confirme avoir pris connaissance et accepter les présentes CGS. Dans l'hypothèse où la date de démarrage de la Formation commandée intervient avant l'expiration du délai de quatorze jours offerts au consommateur pour exercer son droit de rétractation, le Client confirme expressément sa demande pour que la Formation commandée commence avant l'expiration de ce délai.

Le Client procède ensuite au paiement du prix selon les conditions et modalités déterminées à l'article 4.3 ci-après.

Une fois la validation effectuée, un email accusant réception de la Commande est envoyé au Client par JURISVICTORIA (ci-après la « Confirmation de Commande »).

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après paiement du prix et l'envoi au Client de cette Confirmation de Commande par JURISVICTORIA.

Une fois ainsi confirmée par JURISVICTORIA, la commande n'est pas modifiable.

Le Client pourra suivre l'évolution de sa Commande sur le Site Internet depuis son Compte Client.

#### **4.3. Paiement**

Le Client est tenu d'acquitter le prix de la /des Formation(s) commandée(s) en totalité :

- au jour de la passation de la Commande, par voie de paiement sécurisé, par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues.  
Tous les paiements sont sécurisés via le prestataire de paiement Crédit Agricole, qui, seul, est destinataire des données bancaires du Client.
- Immédiatement après la validation de la Commande, par chèque à l'ordre de « Monsieur Nicolas LAUZERAL », adressé à l'adresse 3 allée du Niger – 31000 TOULOUSE.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

Des pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal pourront, à la discrétion de JURISVICTORIA, être appliquées de plein droit aux montants impayés dès la notification du rejet du paiement bancaire ou de défaut de provision du chèque.

JURISVICTORIA se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des Formations commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du Site Internet, y compris à l'occasion de Commandes antérieures.

#### **Article V. REALISATION DES FORMATIONS**

JURISVICTORIA s'engage à fournir les Formations commandées par le Client aux dates indiquées dans la Confirmation de Commande.

JURISVICTORIA adressera au Client avant le début de la Formation un récapitulatif du déroulement de la session de Formation, contenant l'ensemble des informations pratiques nécessaires.

Si la Formation commandée par le Client n'est pas réalisée aux dates convenues pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, le Contrat pourra être résolu après notification écrite du Client, selon les conditions et modalités déterminées par les articles L. 216-2 et suivants du Code de la consommation.

Dans ce cas, les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du Contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

## **Article VI. DROIT DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation, le Client dispose de la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la Commande.

Le Client peut exercer son droit en adressant à JURISVICTORIA :

- d'un courrier dénué d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, s'agissant d'un Client professionnel, certifiant répondre aux conditions déterminées à l'article L. 221-3 du Code de la consommation, ou bien
- du formulaire de rétractation figurant en Annexe aux présentes CGS ;

adressé par courrier recommandé avec accusé réception, ou par email, aux coordonnées figurant en-tête des présentes CGS.

Si le Client exerce son droit de rétractation avant que la Formation objet de la rétractation a commencé, JURISVICTORIA procède au remboursement dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la réception de la notification de rétractation Client.

Si le Client exerce son droit de rétractation après que le Formation objet de la rétractation a commencé (dans l'hypothèse où, par exemple, la Formation se déroule sur plusieurs jours), il est tenu de payer à JURISVICTORIA le prix de la Formation tel que fixé lors de la Commande, proportionné à la part de Formation déjà réalisée à la date de la réception de la notification rétractation. Dans ce cas, JURISVICTORIA remboursera au Client la partie du prix correspondant à la part de Formation non réalisée à la date de réception de la notification de rétractation, sous un délai de quatorze (14) jours à compter de ladite date.

## **Article VII. MODIFICATION DE COMMANDE**

### **7.1. Annulation par le Client**

Toute modification de Commande par le Client, telle que, notamment, changement de date ou d'horaire, est soumise à la libre discrétion de JURISVICTORIA.

### **7.2. Modification par JURISVICTORIA**

JURISVICTORIA peut exceptionnellement être contrainte de modifier une Commande, quant à la date, l'horaire et/ou le lieu de déroulement de la Formation. Dans ce cas, JURISVICTORIA en informera par écrit le Client dans le meilleur délai.

JURISVICTORIA proposera alors au Client, sans modification tarifaire, de fournir la Formation commandée à un horaire, une date et/ou un lieu différent, que le Client est libre d'accepter.

En cas de refus de cette proposition, JURISVICTORIA remboursera les sommes déjà versées par le Client dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la communication de son refus par le Client.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

## **Article VIII. ANNULATION DE COMMANDE**

### **8.1. Annulation par le Client**

En cas d'annulation de la Commande par le Client après son acceptation par JURISVICTORIA moins de quarante-huit (48) heures au moins avant la date prévue pour la fourniture de la Formation commandée, pour quelque raison que ce soit hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure, une somme correspondant à soixante-dix pourcent (70 %) du montant total de l'achat sera acquise à JURISVICTORIA, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

## 8.2. Annulation par JURISVICTORIA

Nonobstant ce qui précède, JURISVICTORIA peut exceptionnellement être contrainte d'annuler une Commande pour laquelle le nombre minimum de participants pour la Formation concernée n'est pas atteint (pour les Formations en groupe). Dans ce cas, JURISVICTORIA en informera par écrit le Client au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date de démarrage de la Formation.

JURISVICTORIA proposera alors au Client, dans la mesure du possible et dans le meilleur délai, une Formation équivalente à un coût comparable, que le Client est libre d'accepter.

Tout éventuel coût supplémentaire restera à la charge du Client. En cas de refus de cette proposition d'une nouvelle Formation, JURISVICTORIA remboursera les sommes déjà versées par le Client dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la communication de son refus par le Client.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

## Article IX. GARANTIE - RESPONSABILITE

**Le Client est informé qu'il ne peut bénéficier des dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil relatifs à la garantie des vices cachés et des articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation relatifs à la garantie de conformité, ces dispositions n'étant pas applicables à la fourniture de services.**

La responsabilité d'une Partie à l'égard de l'autre ne pourra être recherchée qu'en cas de manquement contractuel prouvé commis dans ou à l'occasion de l'exécution des prestations mises à sa charge au titre du Contrat.

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, des pertes financières ou des pertes d'exploitation subis par l'autre Partie de ce fait.

Si la responsabilité de l'une des Parties était retenue devant les tribunaux, l'autre Partie ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant de la Commande.

Les services proposés par JURISVICTORIA s'inscrivent en tant que complément d'une formation ou d'un enseignement principal.

Le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que les Formations de JURISVICTORIA ne sauraient constituer une formation qualifiante et/ou reconnue par l'Etat, ni s'y substituer.

JURISVICTORIA ne garantit pas expressément que les services proposés soient adaptés aux objectifs spécifiques poursuivis par le Client.

En aucun cas les supports de cours ou corrigés fournis par JURISVICTORIA ne sauraient être reproduits, en tout ou partie, au sein d'un devoir ou rendu, quels qu'en soient la nature et le support, soumis à notation dans le cadre de la formation principale suivie par le Client.

## Article X. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents, et notamment supports de formation, articles et corrigés, dessins, photographies remis au Client demeurent la propriété exclusive de JURISVICTORIA, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents.

L'intégralité de ces éléments est destinée à un usage strictement personnel et interne du Client.

Le Client s'engage à n'en faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du JURISVICTORIA et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

## **Article XI. DONNES A CARACTERE PERSONNEL**

Les règles relatives à la collecte et au traitement des Données Personnelles du Client sont déterminées par la Politique de Données Personnelles.

## **Article XII. FORCE MAJEURE**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

## **Article XIII. SOUS-TRAITANCE**

De convention expresse entre les Parties, JURISVICTORIA pourra, à sa seule discrétion, avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution de ses obligations résultant de la Commande. Cependant, JURISVICTORIA demeurera, vis-à-vis du Client, solidairement responsable de la bonne exécution des prestations confiée au(x)dit(s) sous-traitants.

## **Article XIV. CESSIION DE CONTRAT**

Chacune des deux Parties s'interdit de céder à un tiers à quelque titre, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, le présent Contrat ou l'un quelconque des droits et/ou obligations de celui-ci, sans avoir préalablement informé l'autre Partie par écrit et recueilli son consentement exprès.

## **Article XV. DISPOSITIONS GENERALES**

### **15.1.Imprévision**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du Contrat à son cocontractant.

### **15.2.Tolérance**

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent Contrat, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent Contrat, ni générer un droit quelconque.

### **15.3.Intégralité**

Le présent Contrat représente l'intégralité des engagements existant entre les parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du présent Contrat, à l'exception de ceux listés aux présentes.

### **15.4.Divisibilité**

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront, si possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

## 15.5. Notifications - Preuves

Les Parties sont convenues que les échanges entre elles pourront intervenir par tous moyens, notamment par messagerie électronique aux adresses e-mail mentionnées dans leurs correspondances, factures ou dans tout autre document.

Les Parties conviennent que l'impression papier d'un courriel permet de prouver valablement la teneur des échanges.

## Article XVI. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGS sont régies par le droit français.

## Article XVII. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le Client est invité à s'adresser en priorité au service clientèle de JURISVICTORIA, par email à l'adresse [nicolas.lauzeral@jurisvictoria.fr](mailto:nicolas.lauzeral@jurisvictoria.fr), ou par voie postale à : Monsieur Nicolas LAUZERAL, 3 allée du Niger – 31000 TOULOUSE.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service ci-dessus, le Client peut soumettre le différend relatif à sa commande ou aux présentes CGS l'opposant à JURISVICTORIA à une médiation conventionnelle, conformément à l'article L 612-1 du Code de la consommation. Le Client est informé que les coordonnées des instances de médiation sectorielles sont consultables sur le site Internet <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references>.

Tout litige qui n'aurait pas pu être résolu de manière amiable ou par voie de médiation sera soumis à la compétence du tribunal compétent dans les conditions de droit commun.

## ANNEXE 1

### Formulaire de rétractation

Pour exercer le droit de rétractation, le Client peut adresser le présent formulaire de rétractation à JURISVICTORIA :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [nicolas.lauzeral@jurisvictoria.fr](mailto:nicolas.lauzeral@jurisvictoria.fr) ;
- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse : Monsieur Nicolas LAUZERAL, 3 allée du Niger – 31000 TOULOUSE

Il appartient au Client de rapporter la preuve qu'il a exercé son droit de rétractation dans le délai et selon les modalités des CGS.

Veuillez compléter et envoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse communiquée ci-dessus.

Le délai de rétractation expire le 14<sup>ème</sup> jour à compter à compter de la date de commande du Client, et si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant.

#### Client consommateur :

A l'attention de : - **Monsieur Nicolas LAUZERAL, 3 allée du Niger – 31000 TOULOUSE**

Par les présentes, je soussigné(e), .....  
[Nom du Client]

Vous notifie par la présente ma décision de rétractation du contrat portant sur la souscription à

.....  
[Renseignez la référence du ou des formations commandées] :

- Commandé(s) le ...../...../.....
- Numéro de commande .....
- Adressé(s) à ..... [Nom, Prénom], ..... demeurant ..... [Adresse du Client consommateur].

Signature :





# CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

*Version en vigueur au 28/04/2021*

## Client Professionnel :

Par les présentes, je soussigné(e), .....  
[Nom, Prénom]

[Le cas échéant, pour les clients exerçant sous forme sociétaire] En ma qualité de représentant légal de la société

.....

Certifie que l'objet de la commande visée ci-dessous n'entre pas dans le champ de mon activité principale ou de celle de la société que je représente ;

Certifie que j'emploie ou que la société que je représente emploie un nombre de salariés inférieur ou égal à 5 (cinq).

Vous notifie par la présente ma décision de rétraction du contrat portant sur la souscription à

.....  
.....

[Renseignez la référence de la ou les formations commandées] :

- Commandé(s) le ...../...../.....
- Numéro de commande .....
- Adressé(s) à ..... [Nom du Client], domicilié  
.....  
.. [Adresse du Client].

Fait-le .....

A .....

Signature et cachet